

Séance du Conseil général du 23 novembre 2020

5. Budget 2021

Rapport du Conseil communal

En complément au rapport administratif de Charles-André Beuchat, Administrateur des finances, le Conseil communal souhaite apporter un éclairage politique à ce budget largement déficitaire.

Depuis la fusion de Bévilard, Malleray et Pontenet les comptes ont toujours bouclé avec un excédent de recettes soit :

2015	fr.	383.75	(+ dépréciations complémentaires fr. 1'196'555.00)
2016	fr.	238'272.51	
2017	fr.	594'878.07	
2018	fr.	572'546.76	
<u>2019</u>	<u>fr.</u>	<u>771'860.17</u>	
Total	fr.	3'374'496.26	(y c dépréciations compl.)

Certes, les investissements planifiés n'ont pas toujours été réalisés durant l'exercice comptable prévu, mais la tendance sur 5 exercices semble tout de même assez favorable.

La pandémie que nous avons subie depuis le début de cette année a des conséquences désastreuses en matière de santé publique et pour l'économie. Les effets sur le revenu des entreprises et des personnes physiques sont très importants et vont sensiblement affecter les rentrées fiscales. Cela étant, en cas de crise, le Conseil communal estime qu'il est important que les collectivités publiques

soutiennent l'économie en investissant bien que la situation soit défavorable. C'est la raison pour laquelle l'exécutif a décidé de prévoir des investissements élevés pour 2021.

D'autre part, à l'automne 2018, les autorités ont mandaté l'association des cadres communaux bernois pour faire un audit des services administratifs et techniques de la commune de Valbirse. Cet audit a été mené en 2019-2020 et visait à déterminer les prestations consenties par Valbirse et le temps consacré à chacune d'elles. Ces éléments étaient ensuite comparés à une base de données composée des informations de très nombreuses communes du canton qui ont également réalisé ces audits. On peut ainsi dire que le résultat de l'audit représente une comparaison entre les ressources de Valbirse, et celles de la moyenne des communes bernoises, pour accomplir ses tâches. L'audit démontre un manque de ressources humaines (état début 2019) de 2,11 EPT à l'administration et 0,85 EPT aux services techniques (y compris fontainier).

Afin de faire face à la surcharge de travail à l'administration, le Conseil communal a déjà essayé de combler partiellement le manque par l'augmentation du taux de certaines collaboratrices et l'engagement d'une ancienne apprentie. Malgré cela, le manque représente toujours un poste à 100 % et l'exécutif propose de créer un poste à 50 % en 2021. Pour les services techniques, le départ à la retraite d'un collaborateur en décembre 2021 va mener à une étude sur la refonte du personnel technique.

De plus, la travailleuse scolaire a établi un rapport d'activités à l'intention du Conseil et il démontre qu'avec un nombre d'élèves comparable à d'autres communes du Jura bernois, le pourcentage nécessaire est de 100 %. Notre collaboratrice Naomi Jeanbourquin travaille actuellement à 55 %. Pour rappel, elle dispense ses prestations à l'école primaire de Valbirse, l'école secondaire du bas de la vallée, l'école primaire de Champoz, l'école primaire de Sorvilier et celle de Court. Le Conseil communal a décidé de mettre au budget un poste à 100 % et s'est approché des communes partenaires pour voir si elles acceptent d'augmenter les heures de prestations dans leurs collèges respectifs.

Conclusion

Le budget présenté est peu réjouissant mais le déficit est justifié par les effets du Covid19 et la nécessité de doter les services communaux des ressources humaines nécessaires. Le Conseil communal recommande aux membres du Conseil général de l'accepter.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry